

REXANE SAS

27 RUE DE CHATILLON
25480 ECOLE VALENTIN
SIRET : 84240013700019
TVA Intra : FR59842400137
Identifiant client : nicolas.agnelot@rexane.fr

Adresse de facturation

REXANE SAS
27 RUE DE CHATILLON
25480 ECOLE VALENTIN

DATE
01/10/2026

N° DE FACTURE
F202610041847

TOTAL TTC
23.99 €

Synthèse de votre facture

	Total HT
Vos abonnements, options et services du 01/10/2026 au 31/10/2026	19.99 €
Total HT	19.99 €
Total TVA 20%	4.00 €
TOTAL TTC	23.99 €

Date d'échéance : comptant
Mode de règlement : prélèvement automatique

● IBAN:

FR7610***3857**

● Référence mandat:

JNRUMREXANESAS000000020240301154758

INFORMATIONS

Pour vous informer sur nos tarifs ou pour toute question concernant votre facture, contactez le Service Client :

Internet : Sur votre espace client Free Pro (<https://pro.free.fr>), rubrique « Mes Tickets »

Courrier : Free Pro - Centre d'Expertise Client - CS 80677 - 13344 Marseille Cedex 15

Offres Freebox Pro :

Free Pro commercialise les offres fixes « Freebox Pro ».

Free Pro, SAS au capital de 10 880 000 €, 3 rue Paul Brutus 13015 MARSEILLE, RCS Marseille B 439 099 656, N° TVA Intracomm. FR83439099656

Offres Mobile Free Pro :

Free Mobile a donné mandat pour la facturation des offres Mobile à Free Pro

Free Mobile, SAS au capital de 365 138 779 €, 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris, RCS Paris B 499 247 138, N° TVA intracomm. FR25499247138

Détail de votre facture Free Pro

Détail	Prix Unitaire HT	Total HT
Forfait Mobile Free Pro 07.44.84.00.86 - Sans engagement		
<i>Nicolas AGNELOT</i>		
Vos abonnements, options et services du 01/10/2026 au 31/10/2026		
- Abonnement Forfait Mobile Free Pro du 01/10/2026 au 31/10/2026	19.99 €	19.99 €
TOTAL HT		19.99 €

Pour connaître le relevé détaillé de vos consommations téléphoniques rendez-vous sur votre espace client Free Pro (<https://pro.free.fr>), rubrique « Mes Factures ».

Tout retard de paiement entraîne automatiquement et sans mise en demeure préalable l'application d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage, ce taux étant appliqué à la totalité des sommes restant dues et jusqu'à parfait paiement du principal et des intérêts. A cette pénalité s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante (40) euros. Une indemnité complémentaire pourra également être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.